

PROCES - VERBAL 2/2021

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 24 MARS A 20H00

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	3
Procès-verbal de la séance du 17 février 2021	4
1. Communications	4
1.1. Communications du Bureau	4
1.1.1. Résultats des votations et élections communales du 7 mars 2021	4
1.1.2. Représentations et invitations	5
1.1.3. Lettres et pétitions	5
1.1.4. Motions, postulats et interpellations	6
1.2. Communications de la Municipalité	7
2. Ordre du jour	7
2.1. Préavis 02-2021 Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) Etape 2 - Crédit d'étude demandé CHF 2'600'000.00	7
2.2. Préavis 03-2021 Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les 2021 à 2023 – Crédit demandé CHF 1'710'000.00	10
2.3. Préavis 04-2021 Communauté touristique de la région lausannoise – Nouveau règlement intercommunal sur la taxe de séjour	19

2.4	Propositions individuelles	20
2.4.1.	Interpellation de Mme Campiche Ruegg « Mises à l'enquête : demande de numérisation des dossiers et de les mettre à disposition sur le site web »	21
2.4.2.	Interpellation de Mme Anne Viredaz « au sujet sujet des logements d'utilité publique dans les nouvelles constructions du Plan de quartier Clergère-Sud »	22
2.4.3.	Interpellation de Mme Muriel Thalmann « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-Phobes ! »	26
2.4.4.	Interpellation de M. Remo Kuonen « sur l'octroi d'autorisation d'implantation d'antennes 5G »	27
2.5.	Divers	28
2.5.1.	Nouvelle version du journal communal Mme Nicole Panizzon	28
2.5.2.	Mises à disposition de micros dans les différentes salles des commissions Mme Verena Kuonen	28
2.5.3.	Initiative SOS Communes M. Richard Pfister	29

La Présidente :

Mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place et vous souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous.

Excusés

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Karine Chevallaz, Anne Ganty, Eliane Fedrido, Isabelle Krenger, Paola Orlando Micolot, Josette Perrig, Christine Soerenson, Pauline Tafelmacher, Lucienne Vasserot. MM. Christian Berdoz, Johann Candaux, Frank Ducret, Mathias Fernandez, Philippe Haldy, Servais Micolot, Olivier Ostertag, Denis Roman, Jean-Baptiste Rusconi

Absents

Mme Susanne Berger, MM. Léopold Cordey, Marc Ehrlich, Cédric Milliquet, Pascal Pfister, Jean-Marc Sottas, Bernard Thilo, Sébastien Wolleb

Arrivées tardives : Nous n'avons pas d'arrivées tardives annoncées

La Présidente :

Je demande maintenant à notre secrétaire, Mme Francine Medana, de bien vouloir procéder à l'appel pour la séance de ce soir.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, nous sommes 74 membres présents, le quorum est atteint.

Je vous rappelle l'envoi de la convocation qui comprenait l'ordre du jour. Elle a été envoyée le 25 février, soit au-delà du délai réglementaire de trois semaines avant la séance. Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle le serment que vous avez toutes et tous prêtés. Chacune et chacun est libre à ce moment d'invoquer au fond de soi-même, selon son mode de croyance et son appartenance, une bénédiction sur nos travaux.

Je ne vois pas d'ici Mme Nicolier, mais je crois qu'elle est là, je salue donc la représentante de la presse et la remercie de l'attention qu'elle porte à nos débats et de couvrir nos travaux et l'actualité de notre ville.

Sur demande de notre Préfecture et au vu de la situation sanitaire qui est encore ce qu'elle est, nous devons encore fermer l'accès de ce Conseil au public et nous le regrettons bien sûr, j'espère que le mois de mai sera plus favorable.

Je salue la Municipalité accompagnée des représentants de l'administration communale, qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses.

Je remercie enfin les techniciens et les huissiers qui assurent le bon déroulement de notre Conseil et qui font encore et toujours le maximum pour assurer notre sécurité.

J'ai oublié encore de vous remercier d'être toutes et tous venus avec votre masque et je suis dans l'obligation de vous rappeler, même si on a bien l'habitude depuis le temps, de le garder jusqu'à la fin de la séance.

Procès-verbal de la séance du 17 février 2021

La Présidente :

Le procès-verbal de la séance du 17 février vous a été envoyé par mail du 14 mars soit dans les délais réglementaires et je remercie encore chaleureusement son auteure, Francine Medana.

Est-ce que quelqu'un dans la salle après cette lecture a une proposition de modification à faire ? Cela ne semble pas être le cas, le procès-verbal est donc adopté d'office conformément à l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.1.1. RESULTATS DES VOTATIONS ET ELECTIONS COMMUNALES DU 7 MARS 2021

La Présidente :

Au chapitre des communications du bureau, il est d'usage de vous communiquer les résultats pulliérons sur les objets des votations et élections sur lesquels la population a été amenée à se prononcer.

Vous n'êtes pas sans savoir, qu'il y a eu des élections et des votations le 7 mars. J'adresse tout d'abord la sincère reconnaissance du Conseil communal à M. Stéphane Chevalier pour sa si précieuse collaboration et à l'Office de la population pour leur gigantesque travail préparatoire et pour leur organisation de fer en ces temps de pandémie. Je remercie, en outre, tous les participants et toutes les participantes au dépouillement quel que soit l'étage de la maison pulliérale où ils et elles ont collaboré, et je remercie en particulier toute l'équipe du bureau qui a œuvré jusqu'à tard dans la journée ce dimanche 7 mars. Je remercie bien sûr notre secrétaire, Francine Medana, qui nous a accompagné durant toute la journée de dépouillement et dont l'aide est toujours absolument inestimable.

Les électrices et les électeurs de Pully étaient donc appelés à se prononcer le 7 mars 2021 sur 3 objets fédéraux, puis sur les élections communales et municipales. Dans notre commune, la participation s'est élevée à 60,94% avec 6493 bulletins rentrés.

Je vous montre d'abord, les résultats pour les élections fédérales. Vous voyez affichés derrière moi ces résultats, je vais vous les lire. Ils ont été les suivants :

Objet 1: Initiative «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage». Les Pulliérons avaient refusé cette initiative par 50,80% des votants, soit 3'142 oui et 3'244 non.

Objet 2: La Loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique. Cette loi a été refusée par 69,99% des votants pulliérons, soit 1'905 oui et 4'443 non.

Objet 3: L'Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 sur l'Accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie. Cet arrêté a été refusé par 56,56% des votants pulliérons, soit 2'735 oui et 3'561 non.

Voilà pour les votations fédérales.

Concernant les élections pour le Conseil Communal, voici donc à quoi ressemblera notre Conseil pour la prochaine législature.

Je tiens tout d'abord à féliciter toutes les élues et tous les élus pour cette nouvelle législature.

Nous aurons pour les différents groupes :

- 31 sièges pour le groupe des PLR
- 7 sièges pour le groupe de l'UDC

La grande différence et la grande nouveauté pour la nouvelle législature est la dissolution de l'Alliance du Centre, avec respectivement

- 19 sièges pour l'UP et 8 sièges pour les Verts libéraux

- 15 membres du Parti Socialiste
- 20 membres du groupe des Vert·e·s.

Je ne commenterai pas par contre les résultats du premier tour des élections pour la Municipalité. Le suspense est à son comble et je vous prie d'attendre patiemment les résultats du deuxième tour que nous dépouillerons dans la joie et la bonne humeur ce dimanche 28 mars. Au nom du bureau, je souhaite bonne chance à toutes et tous les candidats pour ce deuxième tour pour la Municipalité.

1.1.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

La Présidente :

Je n'ai pas pu représenter le Conseil dans aucun événement local depuis la dernière séance, toujours pour cause de pandémie, mais le printemps s'annonce plus prometteur de ce côté-là, à ce que on m'a dit, nous verrons.

1.1.3. LETTRES ET PETITIONS

J'ai reçu 2 courriers, dont je souhaite vous faire part.

J'ai reçu en février un long courrier de Monsieur Eric Stierli, citoyen de Pully et ingénieur ayant collaboré sur divers projets au sein de la Commune depuis les années 90. Son courrier concerne la gestion et l'administration communale. Après en avoir pris connaissance, je vais le transmettre au président de la Commission de gestion afin que lui et son équipe de commissaires en étudient le contenu. J'ai décidé de ne pas vous en faire lecture ce soir, mais je le tiens à disposition des conseillères et des conseillers qui me le demanderaient.

Le second est un courrier électronique reçu le 4 mars de la part de Madame la conseillère Anne Viredaz, qui nous écrit ceci :

« Madame la Présidente du Conseil communal,

Vous trouverez en pièce jointe copie de l'opposition déposée par les Vert·e·s de Pully contre la construction, après démolition de 2 maisons, d'un bâtiment à usage mixte commercial et d'habitation à l'av. du Prieuré 19-21, dans le périmètre du Plan de quartier Clergère-Sud. Le règlement du Plan de quartier prévoit expressément la

création d'un quota de 20% de logements d'utilité publique en fonction de l'augmentation de la surface de plancher (art.1.1 al.1). Or il n'y a aucune mention de logements d'utilité publique dans le dossier de mise à l'enquête.

Lors de la séance du Conseil communal du 17 février dernier, la Conseillère municipale Lydia Masmejean, a donné des réponses qui semblaient rassurantes à mon interpellation portant sur la mise en œuvre du Plan de quartier Clergère-Sud et la création de logements d'utilité publique. Elle a indiqué que des conventions avaient été signées avec les propriétaires/promoteurs et que pour le bâtiment à construire sur les parcelles 20 et 22 (Prieuré 19-21), une surface de 101 m² net serait dévolue à des logements d'utilité publique.

Ce fut donc une surprise, en consultant le dossier de mise à l'enquête la semaine suivante, de lire au point 2.3 du formulaire 53 LPPPL que les logements reconstruits ne seront pas des logements d'utilité publique et de ne trouver aucun autre document dans le dossier qui fait référence à l'obligation de créer des logements d'utilité publique. D'autre part, selon la demande de permis de construire, l'augmentation de la surface brute de plancher consacrée au logement est de 890 m², ce qui devrait induire une surface de logements d'utilité publique de 158 m².

Le projet immobilier "Les Prieurés" est actuellement en promotion sur leur site internet. Il comprend 2 surfaces commerciales au rez et 22 appartements en PPE dans les étages supérieurs. Selon l'avis de mise à l'enquête, la société propriétaire est PRIERE DEVELOPMENT SA, 1206 Genève. Le registre du commerce nous apprend que jusqu'au 5.10.2020, cette société s'appelait Loughran & Co SA et qu'elle est domiciliée c/o Dryden Associates SA, av. Jules-Crosnier 6, 1206 Genève.

Vu l'absence de garantie quant au respect de l'obligation de créer des logements d'utilité publique, le groupe des Vert·e·s a décidé de s'opposer à la délivrance du permis de construire. Nous nous demandons comment le Conseil communal peut intervenir pour assurer que le quota de logements d'utilité publique prévu à l'art.1.1 al. 1 du Plan de quartier Clergère-Sud soit respecté.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette affaire, je vous adresse, Madame la Présidente du Conseil, mes meilleures salutations.

Anne Viredaz Ferrari »

Ce courrier a précédé l'envoi de l'interpellation de Madame Viredaz que vous avez tous reçu, ayant pour objet le même sujet. Nous le traiterons donc toute à l'heure au chapitre des propositions individuelles.

1.1.4. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Pour ce chapitre des « Propositions individuelles », j'ai une précision à vous faire ce soir. Après vérification auprès du Préfet, les interpellations peuvent arriver au-delà du délai de 7 jours qui avait été jusque-là maintenu. Mais pour la bonne marche du Conseil et de sa préparation, le bureau vous invite tout de même à nous envoyer vos interpellations au plus tôt et si possible, le lundi précédent la séance du Conseil, afin que les différents groupes puissent en discuter lors de leur séance de préparation.

Merci aussi de remettre à la fin de chaque séance vos interpellations signées à notre secrétaire, Francine Medana.

Nous aborderons donc sous ce chapitre 4 de notre ordre du jour, quatre interpellations qui vous ont été envoyées :

- Interpellation « Mises à l'enquête : demande de numérisation des dossiers et de les mettre à disposition sur le site web » de Madame Evelyne Campiche, qui vous a été transmise par mail du 16 mars dernier et que nous traiterons si elle est soutenue par cinq membres de notre Assemblée comme toutes les autres interpellations qui vont suivre.
- « Interpellation au sujet des logements d'utilité publique dans les nouvelles constructions du Plan de quartier Clergère-Sud » de Madame Anne Viredaz, qui vous a été transmise par mail du 18 mars dernier.
- Interpellation « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes !» de Madame Muriel Thalmann, qui vous a été transmise par mail, hier 23 mars.
- « Interpellation sur l'octroi d'autorisation d'implantation d'antennes 5G » de M. Remo Kuonen, qui vous a été transmise par mail aujourd'hui même.

Aucune autre proposition individuelle n'a été déposée en vue de cette présente séance.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

La Présidente :

Vous avez reçu une communication sur vos tables. Monsieur le Syndic ou un membre de la Municipalité, est-ce que vous désirez vous exprimer sur cette communication ou est-ce que vous en avez d'autres à nous faire ? Ce n'est pas le cas.

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques sur cette communication pourront être faites en fin de séance au chapitre des « Divers ».

2. ORDRE DU JOUR

La Présidente :

Vous avez reçu l'ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation le 25 février dernier conformément à l'art. 24 de notre règlement. Cet envoi comprenait les préavis 02,03 et 04-2021 que nous traiterons tout à l'heure.

Je n'ai pas de modification à proposer à cet ordre du jour.

Est-ce qu'une conseillère ou un conseiller s'oppose-t-il ou s'oppose-t-elle à cet ordre du jour ou a-t-il ou a-t-elle une remarque à formuler ? Si ce n'est pas le cas, je considère cet ordre du jour comme adopté et nous pouvons maintenant passer traitement des objets

2.1. Préavis 02-2021 Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) Etape 2 - Crédit d'étude demandé CHF 2'600'000.00 TTC

La Présidente :

Je vous propose de passer au point 1 de l'ordre du jour avec le préavis 02-2021. J'invite Monsieur Jean-Marie Marlettaz, président de la commission ad hoc pour cet objet pour présenter et commenter le rapport de ladite commission.

M. Jean-Marie MARLETTAZ :

J'ai eu le plaisir de présider cette commission ad hoc sur le préavis 02-2021, cela concerne le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE). C'est la deuxième étape de ce plan directeur qui est présenté aujourd'hui au Conseil communal. Dans ce préavis, la partie principale concerne les sources de Montpreveyres, lesdites sources qui ont fait l'objet d'une recherche il y a plus d'un siècle, au début des années 20. La communauté pullierane était à la recherche d'eau, le pompage et l'ultrafiltration de l'eau du lac n'existaient pas encore de manière développée, je crois que c'était encore à l'état des recherches. Ils ont eu de la chance de trouver des sources à Montpreveyres et de pouvoir relier ces sources avec le réservoir des Daillettes qui a été construit à ce moment-là par une conduite d'écoulement gravitaire de 15 kilomètres. Malheureusement, au cours des années cette conduite a présenté de plus en plus de fuites, c'est ce qui fait qu'en 2006, l'administration et l'exécutif, la Municipalité, ont cherché des solutions et par une convention d'échange d'eau, ont réussi à supprimer 10 kilomètres sur les 15 kilomètres de cette conduite. Malheureusement, cet échange comme vous avez pu le lire dans mon rapport, s'est vite révélé inadéquat puisque la communauté des communes du Jorat n'était pas en mesure de restituer en temps et heure, les débits de l'eau qui avaient été consommés au cours de l'année. La recherche d'une solution pour les sources a pris deux législatures et demie, on est enfin arrivés à une solution pragmatique et cohérente, qui consiste à construire 2 kilomètres de conduite de Montpreveyres pour relier le réservoir semi terre du système lausannois de la Montagne du Château dans les bois du Jorat. Cette solution permet d'abandonner les 5 kilomètres restants de conduite gravitaire, qui présentait des pertes d'un volume d'à peu près 20%, sachant que nos sources produisent entre 240'000 et 300'000 m³ par an, c'est quand même un apport intéressant que de s'abstenir de ces pertes d'eau. Le reste du préavis que nous avons étudié en commission traite de l'interconnexion des zones de pression entre Lausanne et Pully et des chambres d'interconnexion qu'il faut construire à cet effet. Plus une petite partie du préavis qui est consacrée aux travaux d'urgence des conduites qui se révéleraient défectueuses.

Vous avez tous pu lire ce préavis. Les conclusions du préavis sont les mêmes que celles de la commission, qui a l'unanimité à approuver ce préavis 02-2021. Je vous prie d'accepter ce préavis, pour moi c'est une très, très bonne solution. On était tous, tous les 9, persuadés qu'une solution pérenne était trouvée pour les sources pullieranes, grâce à cette conduite qui rejoint le système lausannois. Merci.

La Présidente :

Merci beaucoup, M. Marlettaz.

Je vous invite à rester près de moi et à vous asseoir.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière. La discussion sur l'entrée en matière est ouverte. A qui puis-je donner la parole ?

Si la parole n'est pas demandée, nous pouvons passer au vote sur l'entrée en matière. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange.

Magnifique, c'est à l'unanimité que l'entrée en matière est acceptée.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre la discussion sur le préavis 02-2021 et ses conclusions.

À qui puis-je donner la parole ?

M. Jean-Luc DUVOISON demande la parole :

C'est plutôt juste une question. C'est vrai que lundi je n'avais pas lu ce document, mais je suis tombé sur le site de l'Etat de Vaud, où il y a un document, je pourrais mettre à disposition l'adresse pour ceux qui sont intéressées, qui s'appelle : « Comment intégrer la protection des eaux souterraines dans un projet de planification » et j'ai appris beaucoup de choses et il me vient deux questions à la Municipalité, je ne vous demande pas une réponse maintenant parce que j'imagine que c'est un peu complexe, mais peut-être pour plus tard, voici mes questions :

- Est-il prévu de réduire les risques liés à l'exploitation agricole et sylvicole dans les zones de protection des sources de Montpreveyres ? La loi interdit par exemple l'usage de pesticides dans les zones S2 qui figurent en bleu dans notre document. Pourquoi ne pas étendre cette interdiction à l'entier de la zone de protection des sources, zones S1, S2 et S3.
- De même, l'exploitation sylvicole ne devrait-elle pas être réduite dans ces mêmes zones, par exemple par la délimitation d'ilots de vieux bois laissés en libre évolution. Ces deux mesures simples permettraient de réduire le risque de voir de nouveaux captages contaminés et condamnés, en particulier dans la mesure où les modifications climatiques à venir rendront la ressource eau d'autant plus précieuse pour les habitants de Pully. Merci.

La Présidente :

Merci, M. Duvoisin.

Est-ce que cela suscite d'autres questions, d'autres remarques ? Est-ce que la Municipalité souhaite répondre ?

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Effectivement, je ne peux répondre que partiellement aux questions du Conseiller Duvoisin. Néanmoins, vous avez pu le lire dans le préavis, il y a une partie qui est consacrée en fait aux études qui concernent nos captages, parce que l'on sait que certains de nos captages ne produisent plus beaucoup d'eau, certains sont effectivement actuellement à l'arrêt, puisqu'on a découvert des traces de talanoloides dans les eaux et on déverse ces captages au ruisseau. Maintenant effectivement, il s'agit d'étudier de quelle manière on pourrait développer au mieux, les captages dont on dispose. On a de la chance, puisque la majorité de nos captages se trouvent en zone forestière, donc sont moins exposés justement aux pesticides qui sont déversés encore ou qui l'ont été dans les zones agricoles, mais effectivement c'est un problème qui doit être traité dans ce cadre-là. J'espère que j'ai pu vous répondre à satisfaction.

La Présidente :

Merci, M. Zolliker.

Quelqu'un d'autre au sein de l'Assemblée souhaite s'exprimer ? Si ce n'est plus le cas, je vais donc clore la discussion et nous pouvons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 02-2021, telles que vous les voyez affichées à l'écran et que je vais vous lire :

Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal 02-2021 du 3 février 2021,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,
décide

- 1) d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 2'600'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de renouvellement et de modernisation du réseau d'eau potable, prévus dans la deuxième étape du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur 30 ans au maximum.

Je prie ceux et celles qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant leur carton orange.

C'est à l'unanimité donc que vous avez décidé d'approuver les conclusions de ce préavis 02-2021.

Je vous remercie, Monsieur Marlettaz et je vous prie de regagner votre place.

2.2. Préavis 03-2021 Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2021-2023 - Crédit demandé CHF 1'710'000.00

La Présidente :

J'invite Madame Valérie Bory Beaud, présidente de la commission ad hoc pour cet objet, pour présenter et commenter le rapport de ladite commission.

Mme Valérie BORY BEAUD :

J'ai eu le plaisir de présider la commission ad hoc pour le préavis 03-2021.

C'est sous le signe du hasard et de la nécessité ou pas, usure et renouvellement des véhicules que l'objet du préavis a été analysé par la commission. La commission ad hoc s'est réunie le jeudi 4 mars à 18h30 en présence de M. le Syndic Gilles Reichen et du trésorier, M. Claude-Alain Chuard. Les commissaires se sont interrogés entre autres sur le peu de kilomètres de certains véhicules à remplacer. Ils ont souhaité aussi qu'à l'avenir, on donne la priorité aux véhicules électriques. Pour le reste, vous aurez lu le rapport. Sur les 8 commissaires présents, le neuvième étant excusé, voici le résultat du vote : 5 commissaires soutiennent les conclusions du préavis, 2 commissaires font abstention, 1 commissaire vote contre. Quant au vote de la Commission des finances, il est le suivant : la Commission des finances a adopté ce préavis par 9 voix pour et 2 abstentions. Merci.

La Présidente :

Je vous remercie, Mme Bory Beaud.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant de limiter vos interventions comme d'habitude exclusivement sur l'entrée en matière. Cette discussion est ouverte. Quelqu'un souhaite-il s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Merci.

C'est à l'unanimité que vous venez d'approuver l'entrée en matière sur cet objet.

Nous pouvons donc passer au traitement sur le fond de cet objet, j'ouvre donc la discussion sur le préavis 03-2021 et ses conclusions.

A qui puis-je donner la parole ?

M. Pierre-François CLERC demande la parole :

Vous avez sans doute pris connaissance de l'amendement que nous allons proposer ce soir et qui s'ajoute à celui de l'Union Pullierane. Nous sommes bien conscients de la nécessité de remplacer des véhicules anciens ou usagés et soutenons dans ce sens ce préavis. S'agissant du tracteur forestier, son achat a été décidé dans le préavis 03-2012 et son acquisition a eu lieu début 2013. Une étude avait été faite par le centre formation forestier du Mont, pour en définir le type. Le tracteur actuel ne répond-t-il plus ou pas aux exigences ? Dans le PV du Conseil du 14 mars 2012, j'apprends que le précédent tracteur avait 22 ans, 14'000 heures, dont 9'500 heures utiles avant son remplacement. Cela fait plus du double. Aussi, nous nous opposons à son remplacement prématuré. Les finances peu reluisantes de la Ville ne nous permettent pas de dépenser de l'argent que nous n'avons pas. Cette dépense ne pourra être réalisée que par une augmentation de la dette. On parle d'un tiers de million pour un seul véhicule. Vous êtes tous d'accord de prendre les mesures utiles afin de freiner notre endettement. Nous ne sommes pas les Emirats arabes unis et nous devons nous contenter de ce que nous avons pour un temps. Le tracteur précédent ayant été utilisé pendant 22 ans et vendu pour CHF 30'000.00, on peut espérer que l'on garde son remplaçant au moins une quinzaine d'années. Le gros de la décote d'un véhicule a lieu les premières années. En le gardant quelques années de plus, nous gagnons en plus sur la décote qui faiblit. Le prix de la reprise mentionnée dans le préavis parle pour lui. Une nouvelle acquisition pourra être envisagée, lorsque l'endettement aura été maîtrisé. Par conséquent, le groupe UDC vous propose de supprimer la position 3.2.3.1 et d'amender le chiffre 1 des conclusions du préavis 03.2021 comme suit :

« d'octroyer à la Municipalité le crédit de CHF 1'360'000.00 TTC, pour le renouvellement et l'acquisition de nouveaux véhicules pour les années 2021 à 2023 ».

Je vous remercie pour votre écoute.

La Présidente :

Merci beaucoup, M. Clerc.

Je vous remercie pour m'avoir transmis cet amendement avant la séance, je me permets donc de le mettre ici derrière moi affiché. Nous traiterons cet amendement à la fin de la discussion sur le fond.

Est-ce que cela suscite des remarques ou d'autres prises de parole ?

Mme Verena KUONEN demande la parole :

Le préavis 03-2021 a retenu longuement l'attention de l'Union Pullierane, principalement tenant compte de la situation financière préoccupante de notre Ville, qui accumule les déficits année après année. Soucieux de bien évaluer les coûts du remplacement des véhicules, puisque s'agissant dans le cas présent d'une dépense maîtrisable, nous avons été intrigués par l'importance de la somme consacrée au remplacement de certains véhicules, tels que balayeuses et camions.

Nous sommes conscients qu'il est utile de disposer de 2 véhicules afin de pallier aux éventuelles pannes. Toutefois, il serait possible de ne remplacer qu'un seul des 2 véhicules, en conservant l'autre en réserve, et le dernier véhicule, pourrait alors servir à fournir les pièces de remplacement, ce qui devrait contribuer à la durabilité du véhicule de réserve.

L'Union Pullierane propose l'abandon des positions 3.4.1.2 et 3.4.1.3 et d'amender les conclusions du préavis 03-2021, sous chiffre 1 comme suit :

« d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 1'270'000.00 TTC pour le renouvellement et l'acquisition de nouveaux véhicules pour les années 2021 à 2023. » Au nom de l'UP, je tiens quand même encore à préciser encore que quand même en commission je ne me rappelle plus, si ceci avait été indiqué dans le préavis, mais concernant les balayeuses, M. le Syndic nous a expliqué qu'en fait, il y avait un problème pour des pièces de remplacement, suite à une faillite d'une société allemande. Alors naturellement, personne n'est responsable de ceci, c'est pourquoi l'UP vous fait la proposition de garder une de ces balayeuses en réserve et le jour où celle-ci tombera en panne, ou pourra prendre les pièces de rechange sur cette balayeuse. Alors voilà, je vous remercie d'apporter un soutien à cet amendement.

La Présidente :

Je vous remercie, Mme Kuonen et je vous remercie aussi de m'avoir transmis cet amendement à l'avance, qui me permet également de l'afficher ici derrière moi.

Je vais laisser l'Assemblée débattre sur ces deux amendements et puis continuer à discuter sur le fond de cet objet.

J'aimerais attirer votre attention sur un point important : nous avons ici deux amendements, qui demandent tous deux pour des raisons différentes, une diminution du crédit alloué. Ces deux amendements portent sur le même point des conclusions du préavis. Concernant la procédure, je suis donc obligée de vous les faire voter en opposition l'un à l'autre. Je m'adresse donc aux deux auteurs, éventuellement de vous concerter, pour savoir si vous avez ensemble envie de rédiger un nouvel amendement avec un cumul par exemple de ces deux diminutions. Pour la clarté des deux amendements qui viennent d'être proposés ici et vu que la phonétique des deux groupes ADC et UDC se ressemblent beaucoup, je vous proposerais de les appeler amendement Clerc et amendement Kuonen, si vous me le permettez. Nous avons l'amendement Clerc qui propose une diminution de CHF 350'000.00 au crédit alloué et nous avons l'amendement Kuonen qui propose une diminution de CHF 440'000.00 au crédit alloué. Ces deux amendements ne peuvent pas être votés séparément et acceptés séparément, ce qui ferait une diminution de CHF 790'000.00 pour le crédit alloué. Si tel est votre souhait, je suis dans l'obligation de vous demander un nouvel amendement rédigé ensemble. Sur ce, vu que ces précisions ont été données, je vous laisse continuer à débattre et la Municipalité est bien sûr invitée à réagir.

Avant que vous preniez la parole, j'ai une demande particulière de la secrétaire qui me dit que sur l'enregistrement, il est très difficile pour elle de vous comprendre lorsque vous parlez avec les masques. Serait-il possible dans la mesure évidemment de votre sécurité, d'enlever votre masque lorsque vous prenez la parole, si vous êtes d'accord. Je ne veux faire prendre de risque à personne.

M. Remo KUONEN demande la parole :

Madame la Présidente, avez-vous des lingettes pour désinfecter le micro ? Oui ? Dans ce cas-là, il n'y a pas de problème. Je m'exécute.

On peut constater que nous avons ici trois positions qui sont concernées par les amendements qui sont demandés. Je propose aux deux auteurs de ces amendements de cumuler leurs amendements et j'estime que nous devrions soutenir effectivement le cumul de ces deux amendements qui interviennent sur trois positions différentes. Donc, nous en arriverions au chiffre 1 avec une somme demandant CHF 920'000.00 de crédit.

La Présidente :

Merci beaucoup, M. Kuonen.

M. Pierre-François CLERC demande la parole :

J'ai bien écouté ce qui a été proposé par M. Kuonen et j'abonde dans ce sens. C'est un amendement qui devient l'amendement Kuonen Clerc ou Clerc Kuonen, comme on veut.

La Présidente :

Merci, M. Clerc.

Est-ce que cela suscite des réactions au sein de l'Assemblée ou au sein de la Municipalité ?

Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :

Nous allons répondre successivement mon collègue et moi.

Je vais commencer par le tracteur, puisqu'il s'agit d'un véhicule important qui se trouve dans notre dicastère, plus particulièrement les forêts et puis mon collègue Zolliker se prononcera et essaiera de vous convaincre aussi pour le reste. Concernant le tracteur, je ne puis que vous inviter à accepter son achat pour plusieurs raisons et par conséquent à refuser l'amendement, qui, si j'ai bien compris, est devenu un amendement unique pour les deux objets. Concernant le tracteur, j'aimerais vous dire à propos de votre argument que l'ancien tracteur avait été moins utilisé avant le changement, il n'en sera pas ainsi de celui-ci, puisqu'en moins d'années, il aura atteint autant d'heures d'utilisation au moment où nous allons le changer que le précédent, cela sur une période beaucoup plus courte, pourquoi, parce qu'il est beaucoup plus utilisé. Nous l'utilisons actuellement le double d'heures de ce que nous l'utilisions auparavant, pour plusieurs raisons. Ce sont des raisons liées à la manière d'exploiter les forêts. Nous essayons de préserver notamment les chemins d'accès, pour ne pas détruire la forêt, et, pour préserver les chemins d'accès, il est préférable d'aller sur place avec une grue, plutôt que d'emmener des véhicules sur place. Ce sont les nouvelles techniques pour exploiter les forêts de manière plus respectueuse. J'aimerais vous rappeler aussi que la forêt avec tous les problèmes climatiques dont nous parlons, est quand même une priorité dans ce domaine. Nous exploitons du bois qui est la source primaire d'énergie écologique que nous avons dans notre Commune et je pense qu'il est de bon ton, de veiller à ce que l'exploitation de cette énergie parfaitement écologique demeure et perdure.

Pour donner des précisions, j'aimerais vous dire que ce véhicule nous servira à transporter des billes coupées, il permet donc de charger et de livrer les copeaux à leur destination, notamment au collège des Alpes et puis il nous aide aussi au déchiquetage du bois. Voilà pour son utilité. Nous avons aussi exploité toutes les solutions financières possibles, je vous rappelle quand même et vous ne l'avez pas dit, que nous avons possibilité de revendre ce tracteur pour CHF 150'000.00 et que soucieux des meilleures solutions financières, c'est le choix que nous avons fait aussi de bien regarder comment et à quel moment ce véhicule était le mieux financièrement revendable et pour terminer sa vie de manière la plus avantageuse, comme ce que l'on fait, lorsque l'on a un véhicule qui devient ancien. J'espère vous avoir ainsi convaincus pour cette partie tracteur et je cède pour le surplus la parole à mon collègue. Je vous remercie beaucoup.

La Présidente :

Merci beaucoup, Mme Masmejan, pour ces précisions.

M. Marc Zolliker, Municipal, demande la parole :

Je vais donc tenter de mon côté de vous convaincre pour ce qui concerne les véhicules de la voirie, en essayant d'abord de rassurer les membres de l'Union Pullierane et de vous dire que la Municipalité est tout aussi préoccupée que vous de la situation financière de notre Commune, je ne crois pas que c'est de ça que nous parlons. Comme

vous pourrez le voir lors de la présentation des comptes 2020, la Municipalité assure un contrôle très strict de ses charges maîtrisables et vous verrez que ces charges ont baissé de façon conséquente l'année dernière. Alors l'Union Pullierane se montre intriguée par les sommes importantes consacrées à l'achat de certains véhicules. Eh bien oui, la Municipalité est bien consciente qu'on parle de sommes importantes, mais elle est également convaincue de l'importance de ces véhicules pour nos différents services et particulièrement en ce qui concerne le Service de la voirie. Importance de ces véhicules pour assurer des prestations correctes aux habitants et aux habitantes de notre Commune et c'est bien de cela que nous parlons ce soir, mesdames et messieurs. Ce n'est pas un préavis qui a été élaboré à la légère que vous présente la Municipalité, mais un préavis qui évalue précisément justement les besoins et le moment optimal du remplacement de chaque véhicule. Cette manière de faire, je crois qu'on vous l'a rappelé aussi en séance de commission, le préavis le rappelle, cette manière de faire vous permet d'avoir une vue d'ensemble du renouvellement des véhicules, ce n'est pas des choses qui se font au coup par coup, mais des choses qui sont planifiées des années à l'avance et qui permettent également d'étaler les investissements dans le temps.

En ce qui concerne la Direction de travaux et services industriels, les véhicules en question, que sont les balayeuses et les camions Rexter, sont des véhicules que nous utilisons le plus, qui sont le plus utilisés dans le Service de la voirie, ils circulent tous quatre, quotidiennement. Il y a deux balayeuses parce que chacune d'entre elle assure le nettoyage d'un des secteurs de Pully, vous avez le secteur du haut, en dessus des voies CFF, secteur du bas, en dessous des voies CFF et le nettoyage de chaque secteur prend une semaine. Donc la machine met une semaine pour faire le tour du secteur, autant en haut qu'en bas. Donc, vous pouvez facilement imaginer ce que signifie ou la suppression d'une des deux machines ou son immobilisation. Par ailleurs, l'électrification de ces véhicules sera étudiée attentivement, puisqu'il y a des solutions actuellement sur le marché. Maintenant il faudra voir évidemment si ces solutions conviennent à notre Commune qui quand même présente des pentes conséquentes et cela a une importance pour l'utilisation, pour l'instant en tout cas, des véhicules électriques. De même, les deux camions Rexter assurent entre autres le déneigement de notre Commune et permettent un travail à 100% à l'interne. Alors doubler le temps de déneigement ne nous permettrait par exemple plus de respecter nos engagements face aux transports publics, aux TL, et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Alors justement, du fait de leur vieillissement, nos balayeuses et camions sont déjà actuellement à l'arrêt, plusieurs semaines par année. Par exemple, un des camions Rexter a déjà été à l'arrêt durant 4 semaines cette année tout simplement parce que l'on arrive plus à trouver des pièces de rechange pour ce véhicule. C'est pour ça que la solution proposée dans l'amendement de l'Union Pullierane est totalement impraticable. En effet, comment être certains qu'une pièce de rechange nécessaire à la réparation du véhicule resté en service sera disponible sur le véhicule de réserve, alors qu'elle pourrait être tout à fait déjà usagée également. D'autre part, si nous avons la chance de disposer de deux mécaniciens qualifiés au sein du Service de la voirie, ceux-ci ne sont pas équipés pour effectuer des réparations de ce type, des réparations conséquentes. En conclusion, renoncer au renouvellement de ces véhicules serait accepter tout simplement une diminution des prestations à la population, diminution de la propreté d'une part ou effectuer un déneigement incomplet, ou alors une hausse des coûts d'exploitation, puisque nous avons réussi à réintégrer totalement le déneigement à l'interne, il faudrait en re-externaliser une partie. Je vous invite par conséquent, au nom de la Municipalité, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers à refuser les amendements qui vous sont présentés, en particulier celui de l'Union Pullierane concernant les véhicules de la voirie et même s'agissant des balayeuses, de balayer cet amendement.

Mme la Présidente :

Merci, M. Zolliker.

Est-ce que ces précisions suscitent des réactions ?

Mme Verena KUONEN demande la parole :

Effectivement, Monsieur le Municipal Zolliker, nous n'avons certainement pas le même raisonnement. Par contre, le mien vaut le vôtre. Parce que si on a deux balayeuses, vous en achetez une, cela fait trois balayeuses. Si on en garde une en réserve, cela veut quand même dire qu'il y en a quand même deux qui fonctionnent. Et puis comment savoir effectivement d'avance quelle pièce va lâcher. Pour le savoir, eh bien on le saura par la suite. Mais à certains moments, je pense, qu'il peut tout à fait valoir la peine de tenter l'expérience et je ne pense pas que les Pullierans et Pullieranes seront franchement lésés. Merci.

Mme la Présidente :

Merci, Mme Kuonen.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques au sein de l'Assemblée ?

M. Marc ZOLLIKER, demande la parole :

Moi j'aimerais simplement vous soumettre les sommes qui sont consacrées, qui ont été consacrées l'année passée à la réparation, simplement à la réparation de ces véhicules. Pour les balayeuses, on en a eu quasiment pour CHF 24'000.00 de réparation. Cela représente, vous l'avez compris plus du 10% de la somme d'achat d'un véhicule, ce n'est pas d'en avoir deux où on puise pour avoir des pièces de rechange qu'on n'est pas sûr de trouver sur un des véhicules. Ce n'est pas en faisant cette opération-là, qu'on va diminuer les frais de réparation. Au contraire, ils vont encore augmenter puisqu'il faudra démonter des pièces dans un véhicule, cela prend un temps infini, les remonter si c'est possible dans l'autre, c'est une solution qui est totalement impraticable, mesdames et messieurs. Alors je vous invite malgré tout à refuser cet amendement. Merci de votre attention.

Mme la Présidente :

Merci, M. Zolliker.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Richard PFISTER demande la parole :

J'aimerais intervenir à propos de l'amendement Clerc. Je souligne que M. Clerc est membre de la Commission des finances et qu'il n'y a pas soufflé mot de son projet d'amendement, ce que je trouve peu correct. Et de ce fait, je vous propose comme pour l'autre partie, de balayer cet amendement Clerc et de soutenir le préavis municipal tel qu'il vous est présenté.

Mme la Présidente :

Merci, M. Pfister.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Pierre-François CLERC demande la parole :

Effectivement, je suis à la Commission des finances. Mais à la Commission des finances on ne discutait encore pas d'amendement et je crois que c'est au sein des partis respectifs qu'on discute des amendements qu'on va présenter au Conseil, donc je ne comprends pas la remarque de M. Pfister, qui lui-même met les bouchées doubles ou triples pour réduire les dépenses de cette Commune. Merci.

Mme la Présidente :

Merci, M. Clerc.

M. Remo KUONEN demande la parole :

Oui, M. Zolliker, si vous permettez, j'ai juste une question. Concernant ces fameuses balayeuses dont vous avez parlé, selon les calculs qui ont été faits, si l'on considère 300 jours de fonctionnement par année, chacune de ces balayeuses fonctionnent environ 2,8 heures par jour. Alors, j'aimerais comprendre pourquoi il n'est pas possible de les faire fonctionner un petit peu plus chaque jour et chacune. Ne serait-ce qu'encore mieux entretenir la Ville de Pully et en faire un exemple de propreté. Voilà.

Mme la Présidente :

Merci, M. Kuonen.

Quelqu'un souhaite-t-il répondre ou encore s'exprimer ?

Je donne une précision pour la future procédure et marche à suivre, je ne peux pas traiter un amendement de cumul des deux amendements dont nous avons parlé, l'amendement Kuonen et l'amendement Clerc, si je n'ai pas d'amendement qui m'est remis par écrit. Donc, je m'adresse aux auteurs de ces deux amendements, si vous souhaitez proposer un amendement avec le cumul de vos deux propositions, il faut que vous le rédigiez simplement à la main, et le signiez et que vous me passiez cette petite feuille. Une autre précision concernant la procédure, vous devez choisir, encore une fois, les deux auteurs de ces amendements, si vous souhaitez abandonner chacun votre amendement, pour proposer un nouvel amendement avec le cumul ou alors si nous procérons à la mise en opposition des trois possibilités que nous avons : c'est-à-dire de choisir entre l'amendement Clerc, entre l'amendement Kuonen ou entre l'amendement Clerc-Kuonen. Ce vote, le gagnant, l'amendement gagnant de ce vote, donnera lieu à un second vote de l'Assemblée pour savoir si effectivement cet amendement gagnant fera l'objet d'une modification des conclusions du préavis. Je laisse M. Clerc et Mme Kuonen peut-être délibérer ensemble, oui, je vous laisse une minute ? Si vous n'avez pas de micro, je ne peux pas vous entendre, je crois qu'il y a quelqu'un qui souhaite se manifester ?

Mme Nadia PRIVET demande la parole :

Merci beaucoup, nous demandons une minute de suspension pour faire la rédaction du texte, s'il vous plaît.

Mme la Présidente :

Bien sûr, accordé.

M. Duvoisin, j'ai vu que vous demandiez la parole. Je vous la donnerai, dès que nous aurons repris la séance et M. Zolliker aussi, bien évidemment.

Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, nous allons reprendre.

Je pense que les deux auteurs des amendements ont pu se concerter, ont pu prendre une décision. J'ai reçu un amendement qui présente le cumul des deux propositions, avec un nouveau montant à CHF 920'000.00, je demande aux deux auteurs, M. Clerc et Mme Kuonen, si vous décidez de maintenir tout de même vos deux amendements séparément, dans quel cas, nous procéderions à un vote des trois possibilités, des trois amendements, amendement Clerc, amendement Kuonen et amendement Clerc-Kuonen, l'Assemblée devra voter pour l'une de ces trois possibilités, qui sera ensuite elle-même remise au vote au sein de l'Assemblée.

Mme Kuonen, M. Clerc, pouvez-vous me dire s'il vous plaît si vous maintenez vos amendements séparément, en plus du cumul des deux amendements que j'ai reçus. Oui ?

Mesdames et Messieurs, nous avons donc trois possibilités d'amendements.

M. Duvoisin et M. Zolliker vous demandiez la parole, M. Duvoisin, non ? Plus.

M. Zolliker demande la parole :

J'aimerais quand même rapidement revenir sur les affirmations de M. le Conseiller Kuonen, qui je dois le dire, sont quand même totalement erronées. Je ne sais pas d'où vous tirez vos chiffres, M. Kuonen, mais pour moi dans le constat qu'on fait dans mon service, ces balayeuses elles circulent plus de 1'000 heures par année. Elles ne travaillent pas 300 jours par année, mais seulement 240. Cela fait bien plus que 4 heures par jour, tout ça en incluant évidemment les heures où ces machines sont arrêtées, où elles ne peuvent pas travailler, donc cela se reporte sur les autres jours et, dans certains cas, vous pensez bien que quand il y a de la neige ou qu'il y a du gel, on ne va pas sortir avec des balayeuses. Donc ces jours sont encore réduits. Mais on pourrait aussi aller beaucoup plus loin encore dans ces propositions, en demandant par exemple aux citoyens leur aide pour déneiger, pour balayer devant chez eux. Alors là, cela permettrait de réduire drastiquement les coûts, une fois de plus, je vous le dis, si on veut assurer un service à la population qui est digne de ce nom, eh bien on a tout simplement besoin de ces outils de travail. Je vous remercie.

La Présidente :

S'il vous plaît, je vous remercie d'écouter les interventions jusqu'à la fin. Si vous avez des remarques, c'est avec plaisir que je vous passe la parole.

Mme Verena KUONEN demande la parole :

Mon intervention s'adresse à M. le Municipal Zolliker. Moi, vraiment j'ai l'impression, M. Zolliker, que finalement la seule manière de penser c'est la vôtre et la nôtre vous ne la respectez pas. Moi je pense, que dans ce cas-là, on ne peut pas avoir un dialogue constructif. Parce que quand même dans ce Conseil, ce que nous voulons c'est d'avoir un dialogue constructif. Donc, effectivement, nous devons nous écouter les uns, les autres, et s'écouter avec respect. J'ai l'impression que c'est quelque chose que je sais faire. Mais je ne suis pas sûre que toute le monde sait le faire. Merci.

La Présidente :

Merci, Mme Kuonen.

Est-ce que cela suscite une remarque ? Est-ce qu'il y en a d'autres au sein de l'Assemblée ? A vous entendre, il y a beaucoup de remarques. Est-ce que nous pouvons avoir une remarque avec un micro s'il vous plaît ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose donc de passer au vote d'opposition de ces trois amendements. Je répète encore une fois, nous avons donc l'amendement Kuonen, qui propose l'allocation d'un crédit de 1'360'000.00, nous avons l'amendement Clerc qui propose l'allocation d'un crédit de 1'270'000.00 et nous avons l'amendement Clerc-Kuonen qui propose un crédit de CHF de 920'000.00.

Je prie celles et ceux qui décident de maintenir pour un futur vote l'amendement Kuonen et de le remettre pour CHF 1'360'000.00, c'est l'inverse, autant pour moi ! Nous avons, donc l'amendement Kuonen pour CHF 1'270'000.00, l'amendement Clerc pour CHF 1'360'000.00 et l'amendement Clerc-Kuonen de CHF 920'000.00.

Je prie celles et ceux qui décident de maintenir pour le vote futur l'amendement Kuonen de CHF 1'270'000.00, de le manifester en levant leur carton orange.

Messieurs les scrutateurs, s'il vous plaît, je vais avoir besoin d'un chiffre.

Vous n'avez pas compris, je crois l'avoir répété au moins 8 fois, je pense que je m'exprime très mal. Vous devez voter pour le maintien d'un amendement qui sera revoté ensuite par l'Assemblée. Il y a donc 3 amendements qui sont mis en opposition. Vous devez choisir l'amendement que vous préférez, en d'autres termes. Mais c'est comme cela que ça se passe, mesdames et messieurs. Je prie celles et ceux qui décident de maintenir l'amendement Kuonen, de le manifester en levant leur carton orange.

M. Remo KUONEN demande la parole :

Madame la présidente si vous permettez, je proposerai la façon de voter de la manière suivante : comme d'habitude en principe, d'aller du détail au principal. C'est-à-dire que vous opposez d'abord, l'amendement qui offre la moins grande diminution à celui qui offre la diminution moyenne, entre guillemets, et le vainqueur de ce vote à l'amendement qui va à la plus grande diminution et celui qui l'emporte à la fin est opposé au statut quo. Je ne sais pas si je me suis fait comprendre correctement.

La Présidente :

J'aimerais être sûre de bien comprendre ce que vous proposez, donc d'opposer l'amendement Kuonen avec l'amendement Clerc d'abord et celui qui l'emporte, celui-là de l'opposer avec l'amendement Clerc-Kuonen, et ensuite de voter le vainqueur de celui-là, le statut quo, le préavis tel quel, contre l'amendement Clerc-Kuonen. Je n'ai pas d'objection pour cette manière de faire, cela me semble un petit peu compliqué, mais c'est effectivement une possibilité.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ? Bien. Nous allons donc opposer s'il vous plaît l'amendement Clerc avec l'amendement Kuonen. En gros, un crédit de CHF 1'270'000.00 en opposition avec une proposition d'amendement pour un crédit de CHF 1'360'000.00. Je prie celles et ceux qui décident de maintenir l'amendement Kuonen, donc de CHF 1'270'000.00 de le manifester en levant leur carton orange.

Je vous remercie, c'est bon, j'ai mon compte.

Je prie celles et ceux qui décident de maintenir l'amendement Clerc, donc de CHF 1'360'000.00, de le manifester en levant leur carton orange.

Je vous remercie. C'est à 21 voix contre 8, que vous avez décidé de maintenir pour cette première opposition l'amendement Clerc.

J'oppose maintenant l'amendement Clerc avec l'amendement Clerc-Kuonen. Nous avons donc la proposition d'un crédit de CHF 1'360'000.00, en opposition donc, avec un amendement qui propose un crédit de CHF 920'000.00. Je prie celles et ceux qui décident de maintenir l'amendement Clerc, donc de 1'360'000.00 de le manifester en levant le carton orange.

Je vous remercie.

Je remercie celles et ceux qui décident de maintenir l'amendement Clerc-Kuonen, donc avec le cumul, pour un crédit de CHF 920'000.00 de le manifester en levant leur carton orange.

Je vous remercie. C'est donc l'amendement avec le cumul Clerc-Kuonen à CHF 920'000.00, je ne l'ai pas là pour vous l'afficher qui est maintenu pour la soumission au vote. Je rappelle que l'Assemblée va pouvoir se re-prononcer sur cet amendement. Avant que je vous fasse voter cet amendement Clerc-Kuonen donc avec une diminution du crédit de CHF 1'710'000.00 qui passerait à CHF 920'000.00, est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur cet amendement ou sur le fond de cet objet ? Est-ce que quelqu'un au sein de la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Si ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote sur cet amendement Clerc-Kuonen, je prie celles et ceux qui approuvent l'amendement Clerc-Kuonen, de le manifester en levant leur carton orange.

Je vous remercie. Avis contraire ? Merci beaucoup. Abstentions ?

J'ai un chiffre pour le pour et pour les abstentions, j'aimerais un chiffre pour le non.

L'amendement est rejeté, c'était donc assez clair à vue de nez, mais j'attends juste le chiffre pour notre PV.

Nous avons alors 39 voix contre, 22 pour et 6 abstentions. C'est amendement est donc rejeté.

La discussion est toujours ouverte. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer avant que nous passions au vote sur les conclusions du préavis, non amendées. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Nous allons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 03-2021, telles qu'elles apparaissent à l'écran et que je vous lis :

Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal 03-2021 du 3 février 2021,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,
décide

- 1) d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 1'710'000.00 TTC pour le renouvellement et l'acquisition de nouveaux véhicules pour les années 2021-2023 ;
- 2) de prélever ce montant en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- 4) d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 5 ans au maximum.

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant leur carton orange.

C'est à une majorité que vous venez d'accepter les conclusions du préavis 03-2021, je n'ai pas encore le chiffre, je l'ai vu, nous allons attendre le chiffre pour le procès-verbal.

Je remercie déjà Mme Valérie Bory Beaud et la prie de regagner place.

Nous avons donc 44 voix pour, 13 voix contre et 11 abstentions.

Les conclusions du préavis 03-2021 sont donc approuvées.

2.3. Préavis 04-2021 Communauté touristique de la région lausannoise – Révision du règlement intercommunal sur la taxe de séjour

La Présidente :

J'invite Mme Schranz pour la Commission des finances pour présenter et commenter le rapport de ladite commission.

Mme Anne SCHRANZ :

Vous avez sous les yeux un préavis assez alambiqué, mais vous avez reçu le rapport de la Commission des finances qui en a tiré la substantifique moelle, à savoir que Pully est peu touchée par ce nouveau règlement. Vous avez également reçu le rapport de la CARI

qui s'est penchée sur le même sujet et qui vous a donné un avis favorable. La Commission des finances vous invite donc à accepter les conclusions de son rapport qui sont les mêmes que celles du préavis et je ne les relis pas.

La Présidente :

Merci beaucoup, Mme Schranz, pour cet énergique commentaire.

Vous avez également reçu le préavis de la CARI, je demande donc à sa Présidente, Mme Nadia Privet, si elle souhaite commenter ce rapport ou apporter éventuellement un commentaire ?

Ce n'est pas le cas, j'ouvre donc la discussion sur l'entrée en matière en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière. La discussion sur l'entrée en matière est ouverte. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, nous pouvons donc passer au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. C'est à une large majorité que l'entrée en matière est approuvée.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond. J'ouvre donc la discussion sur ce prévis 04-2021 et ses conclusions. A qui puis-je donner la parole ? Personne, si la parole n'est pas demandée nous pouvons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 04-2021, que je vous lis :

Le Conseil communal de Pully,
 vu le préavis municipal 04-2021 du 10 février 2021,
 vu le rapport de la Commission des finances,
 vu le préavis de la Commission des affaires régionales et intercommunales,
 décide
 - d'adopter le nouveau règlement intercommunal sur la taxe de séjour, abrogeant le précédent règlement entré en vigueur le 1^{er} avril 2016.

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions, de le manifester en levant leur carton orange.

C'est à une très large majorité que vous venez d'approuver les conclusions du préavis 04-2021.

Je vous remercie et je remercie Mme Schranz, ce fut rapide et je la prie de regagner sa place.

2.4. Propositions individuelles

La Présidente :

Comme je vous le disais en introduction, nous avons à traiter ce soir, quatre propositions :

- l'interpellation de Mme Evelyne Campiche « Mises à l'enquête : demande de numérisation des dossiers et de les mettre à disposition sur le site web »,
- l'interpellation de Mme Anne Viredaz « Au sujet des logements d'utilité publique dans les nouvelles constructions du Plan de quartier Clergere-Sud »
- l'interpellation de Madame Muriel Thalmann « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes !»

- l'interpellation de Monsieur Remo Kuonen « Sur l'octroi d'autorisation d'implantation d'antennes 5G »

Nous traiterons donc ces interpellations si elles sont chacune soutenues par cinq membres de notre Assemblée.

2.4.1. Interpellation de Mme Evelyne Campiche

Nous pouvons donc maintenant passer à l'interpellation de Madame Evelyne Campiche laquelle a besoin du soutien de cinq membres au minimum de notre conseil pour pouvoir être développée. Je demande à celles et ceux d'entre vous qui appuyez cette interpellation de le manifester en levant le carton orange. C'est très bien, il y a visiblement un nombre suffisant de cartons orange pour que je puisse demander à Madame Campiche de développer son interpellation.

Mme Evelyne CAMPICHE :

Nous avons constaté que depuis de nombreux mois la crise de la Covid a modifié nos habitudes et surtout créé de nouveaux besoins. Ainsi depuis de nombreux mois, les bureaux des services de l'urbanisme ne sont plus accessibles que sur rendez-vous, ce qui n'est pas très pratique. Certaines mises à l'enquête, comme nous avons pu le constater, avec le préavis 01-2021 peuvent concerner tous les conseillers. Il s'agissait donc du collège provisoire de ChamblanDES. La Suisse a beaucoup de retard en matière de numérisation de l'administration qui a été mis en évidence par la situation exceptionnelle que nous vivons. Et je me suis rendu compte, en me promenant sur internet que la Ville de Renens, ainsi que la Ville de Nyon, mettent à disposition l'entier de leurs dossiers de mise à l'enquête, également aussi les avis d'abattage pour leur public et les habitants sur leur site web. Ces dossiers sont totalement consultables, comme je vous l'avais mis dans le dossier que je vous avais envoyé, en un clic.

Alors aussi, je me suis posé la question si cela ne serait pas possible de faire la même chose à Pully, afin d'éviter à la population et aussi aux conseillers communaux de devoir se déplacer au cadastre et puis ceci pourrait être aussi une application concrète du projet Smart city.

Voici mes questions : la Ville de Pully a-t-elle prévu de numériser les dossiers d'enquête et de les mettre à disposition sur le site internet de la Commune, si oui, sous quels délais et si non, serait-il possible de le faire, comme c'est possible dans certaines communes et de les mettre à disposition du public et sous quels délais ? Merci de votre attention.

La Présidente :

Merci, Mme Campiche

Je me tourne vers la Municipalité, souhaite-t-elle répondre immédiatement ?

M. Gilles REICHEN, Syndic, demande la parole :

Vous le savez sûrement, la digitalisation de l'administration fait partie des préoccupations de la Municipalité depuis au moins une dizaine d'années. C'est un domaine dans lequel on avance progressivement, pas à pas et l'avancement des réflexions que la Municipalité a menées sur le sujet, l'a du reste amenée à soumettre à votre Conseil, un préavis destiné à financer la gestion électronique de documents, la GED, qui a été adopté par votre Conseil le 25 novembre 2015. Alors vous me direz que cela fait quelques années déjà, mais c'est vrai que c'est un outil qui se met en place de façon progressive, on l'avait du reste annoncé au Conseil au moment du préavis,

direction après direction, et pourquoi on avance lentement, relativement lentement dans ce domaine, c'est parce que c'est la mise en place d'un outil qui génère passablement de réflexions et changements, dans les processus de travail, donc dans l'organisation des services. En plus, la mise en œuvre de la GED, nécessite une coordination assez fine, assez importante avec notre archiviste et avec le Service informatique et évidemment avec tous les services concernés. Evidemment que la mise en place de cet outil se fait en parallèle avec le maintien de toutes les tâches courantes de l'administration, qui ne peuvent pas être abandonnées, et cela a donc aussi un impact sur le délai de mise en œuvre. Aujourd'hui, il reste deux directions, qui doivent faire ce passage, la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, ainsi que la Direction des travaux et pour ces deux directions, la transition devrait se faire d'ici la fin de l'année. Pourquoi ces deux directions sont restées, entre guillemets, en arrière, c'est parce que c'est celles aussi qui ont aussi les processus les plus compliqués, donc on a souhaité expérimenté la mise en place dans des services administratifs, entre guillemets, un peu plus simples, avant de passer à ces deux directions. Dans ce contexte, on a mis en œuvre un sous projet, qui vise à digitaliser complètement les processus communaux liés aux autorisations de construire, qui a été lancé au début de l'année passée, début 2020 et qui doit s'achever dans le courant du deuxième semestre de cette année. Dans ce cadre, une première étape a été réalisée l'an dernier, jusqu'en décembre 2020, qui consistait à analyser de manière détaillée les processus actuels, de chercher à les optimiser en identifiant tous les points d'améliorations possibles. Actuellement, la numérisation des nouveaux processus est en cours de développement, cela nécessite un développement informatique, parce qu'il ne s'agit pas seulement de mettre en ligne le scan d'un document, mais il s'agit de le gérer derrière en interne dans l'administration. Et on peut dire que dès la mise en production de ce nouvel outil, les dossiers d'enquête pourront être directement disponibles en ligne, par le biais d'un lien qui sera publié sur le site de la Ville et donc, cela veut dire qu'on pourra répondre complètement à la demande de Mme la Conseillère d'ici vraisemblablement à la fin de cette année. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic.

Madame Campiche, êtes-vous satisfaite de la réponse de M. Le Syndic ?

Mme Evelyne Campiche :

Oui, merci M. le Syndic.

2.4.2. Interpellation de Mme Anne Viredaz

Nous passons directement à l'interpellation de Madame Anne Viredaz, laquelle a également besoin d'un soutien de cinq membres de notre Conseil pour pouvoir être développée et les cartons se lèvent avant que j'aie besoin de le demander, c'est magnifique, il y a assez de cartons pour que je puisse demander à Madame Anne Viredaz de développer son interpellation.

Mme Anne Viredaz :

Je ne vais pas relire l'entier de mon interpellation, vu que les raisons pour lesquelles le groupe des Vert·e·s a déposé une opposition ont déjà été mentionnées dans les communications au début du Conseil.

J'aimerais ajouter une autre mauvaise surprise intervenue depuis le moment où nous avons déposé l'opposition contre la construction de ces bâtiments au Prieuré 19-21. Le

9 mars dernier, Mme Masmejan a concédé selon les propos rapportés dans un article de 24 heures, qu'il n'y aurait pas de logements d'utilité publique au sens de la loi sur la préservation du parc locatif vaudois. Le motif qu'elle a invoqué, c'est que la LPPPL n'était pas encore en vigueur au moment où la convention a été signée en 2016. Pourtant la LPPPL a été adoptée le 16 mai 2016 et le Conseil communal s'est prononcé en connaissance de cause le 25 mai, lorsqu'il a adopté le règlement du Plan de quartier Clergère-Sud. La décision du Conseil communal n'est donc pas respectée. Autre raison invoquée par Mme Masmejan dans l'article précité, le prix au m² des logements d'utilité publique aurait été inférieur, environ CHF 250.00 par m² au prix prévu dans le règlement du Plan de quartier, soit CHF 280.00 par m². Or, il n'y a pas de prix mentionné dans le règlement du Plan de quartier. La présente interpellation porte dès lors sur les questions suivantes :

- 1) Pourquoi la Municipalité a-t-elle décidé de déroger dans les conventions à la LPPPL et au Règlement du Plan de quartier Clergère-Sud qui ont été adoptés en mai 2016 ?
- 2) Sur quelle base légale la Municipalité s'est-elle appuyée pour fixer un prix de CHF 280.00 le m² octroyant ainsi aux propriétaires, aux promoteurs, un rendement supérieur à celui prévu pour des logements d'utilité publique ?
- 3) Pourquoi selon la réponse donnée à la précédente interpellation, le propriétaire des parcelles 20 et 22, av. du Prieuré 19-21, ne serait-il tenu de créer que 101 m² de logements d'utilité publique, alors que selon la demande de permis de construire, la surface brute de plancher consacrée au logement augmente de 890 m², ce qui devrait induire une surface de logements d'utilité publique de 178 m² et non de 158, comme mentionné tout à l'heure.
- 4) Comment une convention signée avec les propriétaires en septembre-octobre 2016 est-elle juridiquement contraignante pour les nouveaux propriétaires en cas de vente et de revente des parcelles et des logements ?
- 5) Y a-t-il une obligation de faire reprendre la convention par les acquéreurs et une clause pénale est-elle prévue pour faire respecter cette obligation ?
- 6) La Municipalité a-t-elle signé une convention avec l'actuel propriétaire des parcelles 20-22, la société Prieuré Développement SA (auparavant Loughran & Co, la mutation est intervenue le 5 octobre 2020), cette société est domiciliée c/o Dryden Associates SA, Av. Jules-Crosnier 6, 1206 à Genève. Si oui, quand et quelle en est la teneur ?
- 7) La Municipalité a-t-elle signé une ou des conventions avec un ou des futurs acquéreurs de logements destinés à être des logements d'utilité publique ? Si oui, quand et lequel ou lesquels ?
- 8) Les conventions signées par la Municipalité sont-elles des actes authentiques passés devant notaire ?

Merci pour votre attention.

La Présidente :

Merci, Mme Viredaz pour toutes ces questions.

Mme Lydia MASMEJAN, demande la parole :

Mme Viredaz nous avons déjà évoqué ce sujet, nous avons déjà parlé de ce sujet et effectivement suite à votre recours, j'ai répondu à Mme Nicolier à un certain nombre de questions qui sont reposées ici, mais c'est volontiers que je vous réexplique.

Au préalable, j'aimerais vous dire que, contrairement à ce que vous semblez croire par vos questions, nous n'avons pas pour but que ces logements d'utilité publique ne soient pas réalisés. Nous avons pris acte de cet amendement, nous sommes d'accord avec cette idée et que nous avançons dans le processus du respect de ces logements d'utilité publique pour que ces logements soient construits et c'est aussi notre vœu. Donc, ne croyez pas que nous avons pour but de ne pas les faire respecter.

Pourquoi la Municipalité a-t-elle décidé de déroger dans les conventions à la L3PL, j'aimerais tout d'abord vous dire, je crois qu'il n'y a pas besoin d'être juriste pour ça, qu'on ne peut pas déroger à une loi qui n'existe pas au moment où on conclut la convention. Au moment où nous avons conclu cette convention, suite à l'amendement voté par le Conseil communal, la L3PL n'existe pas. Les prix qui sont invoqués dans la L3PL, qui sont pour notre région de CHF 240.00 au m², plus un petit supplément, si on respecte les normes minergies, ce qui fait qu'on arrive à peu près à CHF 250.00, ces prix nous ne les avions pas. C'est bien pour ça que nous avions aussi eu tout ce débat avec vous devant le Conseil pour les Boverettes, parce que c'est encore une fois, des prix qu'on ne connaissait pas. Donc, on ne peut pas déroger à une loi qui n'existe pas et cette notion de logement d'utilité publique n'a été clairement définie, et c'est une bonne chose pour le Canton, qu'une fois que la L3PL a été adoptée. Maintenant, nous avons une définition qui comprend les logements pour étudiants, les logements pour seniors, les logements subventionnés par le Canton et les logements abordables qui sont des logements, si on veut les reconnaître au niveau cantonal, qui ne doivent pas dépasser un certain prix. Nous avons donc aujourd'hui ces quatre catégories de logements d'utilité publique, qui sont connus et qui sont instaurés, écrits dans la L3PL. Voilà pour la dérogation, donc il n'y a pas de dérogation.

J'aimerais vous dire aussi que concernant le cochage de la case, nous avons dû cocher la case, y aura-t-il des logement d'utilité publique au sens de la L3PL. Alors, je vous promets que dans tous les autres prochains PPA qu'on aura avec des surfaces constructibles supplémentaires pour lesquelles nous exigerons des LUP, bien sûr que nous mettrons la croix, parce que ce seront des logements d'utilité publique au sens de la L3PL. Ici la L3PL n'était pas en vigueur, donc nous n'avons pas pu mettre cette croix et nous avons dû choisir avec les propriétaires, enfin imposer un logement d'utilité publique, dont la définition n'existe pas dans la L3PL à l'époque. On a pris CHF 280.00 au m², parce que c'était le prix que nous avions choisi pour les Boverettes. Nous étions dans un vide juridique, qu'il a bien fallu combler d'une manière ou d'une autre. Et jamais le Conseil n'a fixé dans cet amendement de prix pour ces logements d'utilité publique. Voilà, donc c'est sur cette base que nous avons fixé le prix de CHF de 280.00 au m², frais accessoires compris, qui était le prix que vous aviez choisi pour les Boverettes, qui était aussi des logements d'utilité publique dont on ne connaissait autrefois pas la définition.

Là, j'ai répondu aux deux premières questions, concernant la troisième question, cela sera plus rapide après, concernant les m², et votre façon de calculer qui semble mettre en doute la nôtre, je peux vous dire que les m² dévolus aux LUP sont de 101 m², car l'art. 3 de la convention précise que sur chaque parcelle concernée par le PQ, les droits à bâtir déterminés par le règlement actuel correspondent à la surface bâtie déterminante des bâtiments existants, multipliée par le nombre des niveaux autorisés par la zone, avant l'entrée en vigueur du PQ. Les surfaces dédiées aux LUP correspondent au minimum à 20% des nouvelles surfaces réalisées grâce au PQ, affectées aux logements. Autrement dit la proportion de 20% de surface de plancher à dédier aux LUP ne s'applique que sur les surfaces de plancher supplémentaires accordées par le Plan de quartier et non sur la totalité des droits à bâtir, octroyés par le Plan de quartier pour chaque parcelle. Donc, il faut bien prendre comme base de calcul, la surface de plancher supplémentaire octroyée par le nouveau Plan de quartier.

La question numéro 4, comment une convention signée avec les propriétaires en septembre-octobre 2016 était juridiquement contraignante pour les nouveaux propriétaires en cas de vente et de revente des parcelles, eh bien il est inscrit dans la convention que celle-ci doit être respectée aussi par les nouveaux propriétaires et nous allons mentionner au registre foncier, l'existence et la nécessité de garder ces logements d'utilité publique. Nous n'allons évidemment pas conclure et nous ne pouvons pas

conclure de convention avec les propriétaires suivants puisqu'il n'y a jamais d'obligation de faire conclure un contrat à son partenaire, donc à supposer que les nouveaux propriétaires ne veuillent pas signer la convention, on ne pourrait pas les forcer à signer. Qu'ils signent ou qu'ils ne signent pas, ils devront respecter la convention, puisque que ceux qui l'ont signée se sont engagés à la transférer aux propriétaires suivants et surtout, c'est surtout ça qui fait la différence, il y aura une mention au registre foncier. Donc avec ça, je crois que j'ai aussi répondu à la question 5, sur l'obligation de respect des logements d'utilité publique pour les propriétaires suivants. Donc, pas de signature avec les propriétaires suivants, pas de signature de convention. Et puis, les conventions signées par la Municipalité sont-elles des actes authentiques passés devant le notaire, j'ai déjà répondu puisqu'on ne signe pas de convention avec les nouveaux propriétaires, non il n'y a pas de signature par acte notarié et cela ne changerait absolument en rien au problème, il y a un certain nombre de contrats qui sont prévus comme devant être valables, qui doivent être des actes notariés, cela n'est pas le cas de la convention que nous avons signée, qui s'imposera aux propriétaires suivants, comme je l'ai dit.

Je crois que j'ai fait le tour de vos questions, maintenant, je reste encore à disposition pour mieux vous expliquer les choses, mais j'aimerais aussi que vous soyez confiante et qu'il n'y a pas de volonté de notre part de ne pas faire respecter cette convention. On travaille à fond pour que cette convention soit respectée et que ces logements d'utilité publique soient réalisés et on ne donnera de permis de construire que si ces logements sont dans le permis de construire, sont prévus dans le plan, qu'ils existent, qu'il est possible de faire un appartement aux m² obligatoires et qu'ainsi ces LUP existent et soient réalisés.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin de débat.

La Présidente :

Merci, Mme la Municipale.

Madame la Conseillère Anne Viredaz, êtes-vous satisfaite de ces réponses ou souhaitez-vous poser d'autres questions ?

Mme Anne VIREDAZ :

Je ne peux pas dire que je suis satisfaite de la réponse, lorsqu'on dit que les conventions ont été signées, la loi sur L3PL n'existe pas, ce n'est pas vrai, la loi a été adoptée le 16 mai 2016, le préavis avec l'amendement que nous avons adopté, c'était aussi juste peu après, la loi venait d'être adoptée, donc cet amendement avait été proposé en toute connaissance de cause. Si les conventions ont été signées plus tard, effectivement la loi n'était peut-être pas encore en vigueur, mais la loi était connue. D'autre part, aujourd'hui nous sommes en 2021. Nous avons une société qui va construire des logements aujourd'hui en 2021, la loi cela fait longtemps qu'elle est en vigueur et dans les réponses qu'a données Mme Masmejan, je ne vois aucune garantie que des logements d'utilité publique seront vraiment réalisés sur ces parcelles. Merci.

La Présidente :

Merci, Mme Viredaz.

Mme Masmejan, souhaitez-vous répondre ? Non. D'autres remarques de la part de la Municipalité ? Une suite de remarques de la part de Mme Viredaz ? s'il n'y a plus d'interventions, nous allons passer à l'interpellation suivante.

2.4.3. Interpellation Mme Muriel Thalmann

Elle a également besoin du soutien de cinq membres au minimum pour être développée. Je vois qu'il y a également assez de cartons oranges. Je peux demander donc à Mme Thalmann de développer son interpellation.

Mme Muriel THALMANN :

Le 9 février 2020, la Suisse a dit OUI à 63% à la protection des personnes LGBTIQ+ contre la haine. Les Vaudoises et les Vaudois ont soutenu cette extension de la norme pénale à la discrimination homophobe à plus de 80%. Les Pulliéranes et les Pulliérans disaient OUI à 82.11%. La loi ne suffit pas, il faut des mesures concrètes et les mesures de sensibilisation et de prévention font toujours défaut. Il appartient aux autorités organisant les corps de police de mettre en œuvre cette nouvelle norme pénale et de les compléter par des mesures adéquates de sensibilisation, de prévention, d'intervention et de monitorage. Une grande partie des mesures ne sont peut-être pas sous l'influence directe de la Municipalité, puisque nous avons une police intercommunale, mais elle concerne aussi les écoles, les sociétés locales, les clubs de sport ou l'Espace Jeunes à disposition pour faire de la sensibilisation. C'est malheureusement dans ces espaces de groupe où souvent ces comportements sont tolérés, voir validés. C'est pour cette raison que le Groupe Socialiste voudrait poser les questions suivantes :

Quelles mesures de sensibilisation et de prévention contre l'hostilité envers les personnes LGBTIQ+ s'adressant au grand public et aux possible auteur-e-s ont été développées ?

Le cas échéant, la Municipalité estime-t-elle nécessaire de renforcer ce dispositif ? Si oui, par quelles mesures ?

La Présidente :

Merci, Mme Thalmann.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal, demande la parole :

Nous répondrons lors de la prochaine séance du Conseil communal, vu la diversité, comme vous l'avez entendu, des partenaires actifs dans le domaine de la prévention. Néanmoins, nous pouvons déjà vous dire que toutes les agressions, de tous types sont traitées avec beaucoup d'attention par la police. Mais force est de constater que les victimes ne portent pas systématiquement plainte et, dans le cas où elles le font, elles n'indiquent pas forcément les motifs de violences qu'elles ont subies. Souvent, elles n'osent même pas dire, si c'est en rapport avec leur orientation sexuelle, leur couleur de peau ou leur origine, voire autre. Donc, nous allons préparer une réponse, afin de pouvoir nous organiser avec les différents partenaires et vous donner des informations plus précises. Merci de votre attention.

La Présidente :

Merci, M. le Municipal.

Mme la Conseillère Thalmann, vous êtes satisfaite de la réponse, qui sera donnée la séance prochaine, nous la remettrons à l'ordre du jour, mais souhaitez-vous faire un commentaire supplémentaire ?

Mme Muriel THALMANN :

Je remercie déjà M. Chevallaz pour cette réponse et puis, je suis bien consciente que mon interpellation est venue très tard et qu'il faut du temps pour y répondre et donc je le remercie pour sa bienveillance.

La Présidente :

Merci, Mme Thalmann.

Nous pouvons donc passer à la dernière interpellation.

2.4.4. Interpellation de M. Remo Kuonen

Elle a également besoin du soutien de cinq membres au minimum pour être développée. Est-ce que j'ai cinq personnes qui soutiennent cette interpellation, ? Oui, merci beaucoup. Je peux demander donc à M. Kuonen de développer ladite interpellation.

M. Remo KUONEN :

Comme vous êtes déjà en possession du développement de mon interpellation, je me contente donc de l'introduire par quelques mots. Actuellement, de très nombreuses habitantes et de très nombreux habitants de Pully s'inquiètent de l'effet sur leur santé de l'implantation de plusieurs antennes 5G sur le territoire communal. Plusieurs pétitions ont récolté un très grand nombre de signatures d'opposantes et d'opposants à l'adaptation d'anciennes antennes ou à la construction de nouvelles antennes de téléphonie mobile. Pour l'instant, le Conseil d'Etat vaudois a décidé d'appliquer un moratoire quant au déploiement de la 5G sur le territoire cantonal. Certes, l'Office fédéral des télécommunications semble disposer de la compétence en ce domaine. Mais la Ville de Pully a autorisé l'implantation d'antennes de téléphonie mobile sur ses propriétés, d'où quelques interrogations, les interrogations suivantes, auxquelles je vous remercie d'ores et déjà de répondre :

- 1) Combien d'installations de téléphonie mobile la Ville de Pully a-t-elle accepté sur des emplacements qui sont sa propriété ?
- 2) Pourquoi la Ville de Pully ne refuse-t-elle pas, pour l'instant, l'implantation d'antennes 5G sur ses propriétés ?
- 3) Quelle est la hauteur maximale admissible pour l'implantation de mats de téléphonie mobile ? La valeur dépasse-t-elle celle admise pour la construction des bâtiments ? Si oui, pourquoi et sur quelle base ?
- 4) Quelle suite la Municipalité entend-elle donner aux très nombreux pétitionnaires inquiets pour leur santé ? Les mises à l'enquête publiques permettant à la population d'exprimer leurs craintes et leurs inquiétudes pour les cas dit « bagatelle » ne sont-elles que des procédures alibis ?
- 5) La Commune effectue-t-elle des contrôles quant au respect des valeurs limites fixées par l'ORNI ? Si tel n'est pas le cas, ne serait-ce pas une mesure permettant de rassurer la population ?

Merci d'avance de vos réponses et encore une fois, je m'excuse d'avoir transmis cette interpellation si tardivement.

La Présidente :

Merci beaucoup, M. Kuonen.

M. Gilles REICHEN, Syndic, demande la parole :

La Municipalité répondra à M. Kuonen lors de la prochaine séance, bien qu'elle se soit à plusieurs reprises déjà exprimée sur le phénomène de la 5G, visiblement sans beaucoup de succès, mais on répondra de manière complète aux interrogations exprimées dans l'interpellation.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic.

Ceci sera donc remis à l'ordre du jour lors de notre prochaine séance. M. Kuonen, avez-vous tout de même un commentaire supplémentaire à faire ou êtes-vous satisfait d'une réponse qui sera donnée prochainement ?

M. Remo KUONEN :

Tout à fait.

La Présidente :

Très bien, merci beaucoup. Nous en avons donc terminé avec les propositions individuelles.

Nous passons au dernier point de notre ordre du jour.

2.5. Divers

La Présidente :

Nous sommes au point des divers. A qui puis-je donner la parole ?

2.5.1. Mme Nicole PANIZZON demande la parole :

Nouvelle version du journal communal

A titre personnelle, j'aimerais féliciter la Municipalité pour la nouvelle version du journal communal du mois de mars 2021. Le journal montre une meilleure visibilité au niveau de la forme, du contenu et de la proportion entre textes et photos. L'annonce au bas de la première page, Ville de Pully est bien présentée, cependant pourquoi ne pas mettre les indications générales en gras, surtout la première ligne. Merci.

La Présidente :

Merci, Mme Panizzon.

Y a-t-il d'autres divers ?

2.5.2. Mme Verena KUONEN demande la parole :

Mise à disposition de micros dans les différentes salles des commissions

Depuis une année, donc depuis le port des masques, on n'entend pas vraiment bien les rires francs, on n'entend pas vraiment bien les rires douteux et de plus, on entend aussi très mal la prise de parole de tout un chacun. C'est pourquoi, moi je vous demande que lors de toutes les séances, donc les séances de commission, qu'il y ait un micro à disposition. Je pense qu'il est maintenant malheureusement très souvent le cas, qu'un certain nombre de personnes qui ont une ouïe plus très fine, et il y aussi des personnes qui ont des voix qui portent peu. Donc, je pense qu'on devrait en faire un systématisme, d'introduire les micros lors de toutes les séances. D'avance, je vous en remercie.

La Présidente :

Merci, Mme Kuonen.

Je pense que nous ferons notre possible sur ce sujet.

Y a-t-il d'autres divers ?

2.5.3. M. Richard PFISTER demande la parole :

Initiative SOS Communes

Vous savez tous que la situation difficile, très difficile des finances communales n'est pas due aux achats de tracteurs forestiers ou autres investissements, mais due à la mauvaise répartition du financement de la facture sociale. Une initiative a été lancée, je pense que vous êtes tous au courant du principe, une initiative a été lancée qui s'appelle SOS Communes, qui souhaite que l'entier du financement de cette facture sociale soit repris par le Canton, moyennant l'abandon d'un certain nombre de points d'impôts par les communes. Des listes de signatures pour cette initiative, que bien sûr je vous encourage vivement à signer toutes et tous, sont à disposition à la sortie, sur la table où il y a d'habitude les petites bouteilles d'eau. Alors merci de vous servir et de signer cette initiative et de la faire signer autour de vous.

La Présidente :

Merci, M. Pfister.

Y a-t-il d'autres divers ?

Si plus personne ne demande la parole, avant de clore la séance, je souhaite encore une fois bonne chance à tous les candidats et toutes les candidates à la Municipalité pour le deuxième tour de dimanche.

Je clos donc cette séance il est 22h13, je vous remercie infiniment pour la séance de ce soir, je vous convie pour notre prochaine séance le 5 mai à 20h00 et je vous souhaite un excellent retour chez vous.

La Présidente :

Odile Cuénoud-Gonzalez

La secrétaire :

Francine Medana